



# Coucou!

Le bulletin d'information des Habitations Jeanne-Mance

Corporation Jeanne-Mance  
d'habitation

Volume 15 no 4

juin 2022

## Comité consultatif des résidents de la CHJM

Prochaine rencontre:

Mardi le 21 juin

18h30 à 20h

Salle communautaire 200 Ontario

La rencontre servira à établir un plan d'action pour le comité consultatif des résidents.

*Bienvenue  
à tous!*



# Règles pour l'installation d'un air climatisé

## Rules for installing the air conditioner

L'ouverture à la fenêtre créée par l'installation du climatiseur dans la fenêtre doit être **bouchée par un plexiglas**.

Pour les logements dans les **tours**, le climatiseur doit **obligatoirement** être installé **dans la fenêtre au dessus du balcon** pour des raisons de sécurité.

**Il est obligatoire de déclarer votre air climatisé à votre bail**



Règlement d'immeuble,  
Articles 4.1 à 4.5



The opening created by the installation of the air conditioner **must be sealed with Plexiglas**.

In high rise buildings, the air conditioner **must** be installed, for security reasons, **in the window over the balcony**.

**There is a mandatory to declare your air conditioner on your lease.**

En cas de non-conformité au règlement d'immeuble:

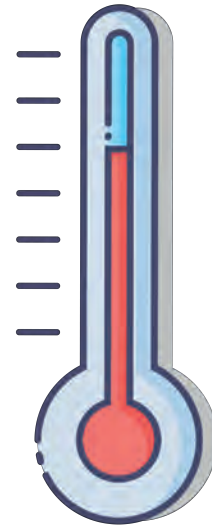
- ⇒ Nous vous envoyons une lettre
- ⇒ Nous vérifions si la situation est corrigée
- ⇒ Nous vous envoyons un avis final, si vous n'avez pas corrigé la situation
- ⇒ Nous demandons une ouverture de dossier au tribunal administratif du logement

# Service d'installation d'un air climatisé par la CHJM



La Corporation d'habitation Jeanne-Mance offre à ses locataires d'installer leur air climatisé.

Prendre un rendez-vous: 514 872-1515 et signer un formulaire au 150 Ontario.



Service	Coût par climatiseur
Installation	40\$
Désinstallation	40\$
Plexiglass et scellant amovible	40\$

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, veuillez prendre connaissance des conditions suivante :

- L'installation des climatiseurs s'effectue uniquement après le 30 avril de chaque année.
- Le climatiseur doit se trouver dans la pièce dans laquelle vous souhaitez que nous l'installions, avant que le préposé à l'entretien se présente chez vous.
- Seul l'utilisation d'un plexiglass transparent est autorisée pour boucher l'ouverture de fenêtre créé par le climatiseur (tel qu'indiqué dans le règlement d'immeuble (RI), art. 4.3).
- Il est de la responsabilité du locataire, une fois le climatiseur installé, de s'assurer que l'évacuation des eaux se fasse correctement. (Par exemple : ne doit pas endommager la brique du bâtiment, ni couler sur votre balcon ou celui du voisin, etc.).
- Si vous décidez d'utiliser le service de désinstallation, le climatiseur sera désinstallé avant le 1er octobre. Celui-ci sera laissé au pied de la fenêtre. Il est de la responsabilité du locataire de le ranger adéquatement par la suite.
- Le paiement du service s'effectue toujours avant l'exécution de celui-ci.

# Fête nationale du Québec

## Défilé stationnaire

Sur De Maisonneuve, entre Sanguinet et Saint-Dominique

Judi le 23 juin, de 16h à minuit

Vendredi le 24 juin, de 11h à 23h

Samedi le 25 juin, de 11h à 23h

8 tableaux vivants seront installés sur le boulevard de Maisonneuve. Voici les sujets de chaque tableau:

- Les langues des nations autochtones
- La langue et la fête nationale
- Mon pays c'est l'hiver
- Le grand feu du 24 juin
- Lecture au bord de l'eau
- Espace Hydro
- Les mots et sons de la ferme
- Les contes et légendes
- Montréal en fête

Pour en savoir plus sur les tableaux, veuillez consulter notre page facebook:

<https://www.facebook.com/CorporationHabitationJeanneMance>

